

DIRECTION DES SOLIDARITES

REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Direction Générale des Services Départementaux
 Direction des Solidarités

ARRETE n° 2013 - 369

modifiant l'arrêté n° 2013-171 du 06 juin 2013
 relatif à la direction de la halte-garderie du centre social TORCY CITES

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES,

- VU l'article L. 2324-1 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
- VU la demande présentée par le Centre Social TORCY CITES en date du 06 novembre 2013 ;
- VU l'avis du Médecin Départemental de Protection Maternelle et Infantile en date du 6 novembre 2013 ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

A R R E T E

Article 1er : Le Centre Social TORCY CITES est autorisé à ouvrir une halte-garderie, située 75 avenue de la Marne à SEDAN, d'une capacité de 15 places en accueil occasionnel pour des enfants :

* âgés de 3 mois à 4 ans, les :

lundi	de 9 h 00 à 12 h 00
mardi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30
mercredi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
jeudi	de 9 h 00 à 12 h 00
vendredi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

* âgés de 2 à 3 ans, accueillis en juillet dans les locaux de la halte-garderie, ou au CLSH Maternel (Centre de Loisirs Sans Hébergement) situé dans les locaux de l'école maternelle Louise Michel.

* âgés de moins de 6 ans en situation de handicap dès lors qu'un projet d'accueil individualisé aura été établi par la directrice de la structure, en lien avec les parents de l'enfant, et/ou le médecin traitant de l'enfant, et/ou le médecin de PMI et/ou les professionnels de la structure médico-sociale chargés du suivi de l'enfant.

La structure sera fermée quatre semaines en août et une semaine entre Noël et Nouvel An.

Article 2 : La direction est assurée par Madame Lucie MAEYENS, éducatrice de jeunes enfants. Le personnel présent auprès des enfants est composé de la directrice, d'une assistante de vie et d'un CAP Petite Enfance.

Article 3 : En cas d'absence de courte durée de la directrice (moins d'une semaine), la responsabilité de l'établissement sera assurée par Madame Maryse SOMME, assistante de vie.

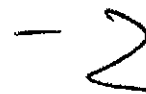
En cas d'absence supérieure à une semaine, la responsabilité de la structure devra être confiée à une éducatrice de jeunes enfants justifiant de 3 années d'expérience ou à une puéricultrice.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Centre Social Torcy Cités ainsi qu'à Monsieur le Maire de SEDAN, et publié au Recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Charleville Mézières, le 8 novembre 2013

le Président du Conseil Général,

Benoît HURÉ P/ Le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
chargée des Affaires Sociales



Christiane DUFOSSÉ